

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 20-févr.-2024

Numéro de révision 3

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit:

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Cat No.:

14066

Formule moléculaire

Mg:AI:Zn; 96:3:1 wt%

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées

Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Erlenbachweg 2, 76870 Kandel, Germany

Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Distributeur suisse - Fisher Scientific AG

Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach

Tél: +41 (0) 56 618 41 11

https://www.fishersci.ch/ch/en/customer-help-

support/forms/email-us.html

Adresse e-mail begel.sdsdesk@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur

Pour la Belgique Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7j)

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 001-800-227-6701 Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99 Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300 Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

ALFAA14066

Date de révision 20-févr.-2024

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne nécessitent aucune évaluation.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en	CLP classification - Règlement (CE) n °
			poids	1272/2008
Magnésium	7439-95-4 EEC No.		96.0	Flam. Sol. 1 (H228)
				Water-react. 2 (H261)
				Self-heat. 2 (H252)
Aluminium (métal)	7429-90-5	EEC No. 231-072-3	3.0	-
Zinc	7440-66-6	EEC No. 231-175-3	1.0	-

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au **Contact oculaire**

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation

cutanée persiste, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en

cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

extincteurs homologués de classe D. Ne pas utiliser d'eau ou de mousse.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

L'eau peut s'avérer sans effet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Fumes of aluminum or aluminum oxide, Zinc oxide, Oxydes de magnésium.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières. Pas de précautions spéciales requises.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussières.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec. Tenir à l'écart des acides.

Suisse - Stockage de substances dangereuses

Classe de stockage - SC 11/13 https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Belgique -** Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1)Publié dans le Moniteur Belge le 8 decembre 2020 **France -** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984) **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

	Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Ī	Aluminium (métal)		STEL: 30 mg/m ³ 15 min	TWA / VME: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ 8 uren	TWA / VLA-ED: 1 mg/m ³
			STEL: 12 mg/m ³ 15 min	(8 heures). metal	_	(8 horas)
			TWA: 10 mg/m ³ 8 hr	TWA / VME: 5 mg/m ³ (8		
			TWA: 4 mg/m ³ 8 hr	heures).		

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Aluminium (métal)		TWA: 1.25 mg/m³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 10 mg/m³ (8 Stunden). AGW - exposure factor 2	TWA: 1 mg/m ³ 8 horas		

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Composant

Aluminium (métal)

Gibraltar

Lettonie

République slovaque

Aluminum: 60 μg/g creatinine urine not

critical

Luxembourg

Date de révision 20-févr.-2024

Turquie

Zinc		TWA: 0.1 mg/m³ (8			
		Stunden). MAK			
		TWA: 2 mg/m³ (8 Stunden). MAK			
		Höhepunkt: 0.4 mg/m ³			
		Höhepunkt: 4 mg/m ³			
Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Aluminium (métal)	MAK-KZGW: 20 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ 8 timer	TWA: 3 mg/m ³ 8	TWA: 2.5 mg/m ³ 8	TWA: 5 mg/m ³ 8 timer
	15 Minuten	TWA: 2 mg/m ³ 8 timer	Stunden	godzinach	STEL: 10 mg/m ³ 15
	MAK-TMW: 10 mg/m ³ 8 Stunden	STEL: 10 mg/m ³ 15 minutter	TWA: 10 mg/m ³ 8 Stunden	TWA: 1.2 mg/m³ 8 godzinach	minutter. pyrotechnical;value
	Sturiden	STEL: 4 mg/m ³ 15	Sturideri	godzinach	calculated powder
		minutter			calculated politics
Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Aluminium (métal)	TWA: 10.0 mg/m ³	TWA-GVI: 10 mg/m ³ 8	TWA: 1 mg/m ³ 8 hr.	511 /	TWA: 10.0 mg/m ³ 8
	TWA: 1.5 mg/m ³	satima. total dust,	respirable fraction		hodinách. dust
		inhalable particles TWA-GVI: 4 mg/m³ 8	STEL: 3 mg/m ³ 15 min		
		satima. respirable dust			
Commonant	Fatania	Cibrolton	Outro	Hamania.	lalan da
Composant Aluminium (métal)	Estonie TWA: 10 mg/m ³ 8	Gibraltar	Grèce TWA: 10 mg/m ³	Hongrie TWA: 1 mg/m³ 8	Islande STEL: 10 mg/m³ dust
/ darimani (motal)	tundides. total dust		TWA: 5 mg/m ³	órában. AK	and powder
	TWA: 4 mg/m ³ 8				TWA: 5 mg/m ³ 8
	tundides. respirable				klukkustundum. dust
	dust				and powder
Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Aluminium (métal)	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m³ inhalable			TWA: 3 mg/m ³ 8 ore
		fraction IPRD TWA: 2 mg/m ³			TWA: 1 mg/m³ 8 ore STEL: 10 mg/m³ 15
		respirable fraction IPRD			minute
		TWA: 1 mg/m³ IPRD			STEL: 3 mg/m ³ 15
					minute
Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Aluminium (métal)	TWA: 2 mg/m ³ 0036	TWA: 4 mg/m ³		TLV: 5 mg/m ³ 8 timmar.	
		inholoblo duot l		NGV	
(MAC: 6 mg/m ³	inhalable dust		TIVA 2 ma/m3 0 timmor	
	MAC: 6 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³		TLV: 2 mg/m³ 8 timmar.	
,	MAC: 6 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust		TLV: 2 mg/m³ 8 timmar. NGV	
Zinc	MAC: 6 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction			
,	MAC: 6 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³			
,	MAC: 6 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction			
Zinc		TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³			
Zinc /aleurs limites bi		TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³			
Zinc /aleurs limites bi iste source (s):	ologiques	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³ inhalable fraction	Fromas	ŇGV	Allomorro
Zinc /aleurs limites bi iste source (s): Composant		TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³	France		Allemagne Aluminum: 50 ug/g
Zinc Zinc Zaleurs limites bi iste source (s):	ologiques	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³ inhalable fraction	France	ŇGV	Allemagne Aluminum: 50 μg/g Creatinine urine (for
Zinc Zinc Zaleurs limites bi iste source (s): Composant	ologiques	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³ inhalable fraction	France	ŇGV	Aluminum: 50 μg/g Creatinine urine (for long-term exposures: at
Zinc /aleurs limites bi iste source (s): Composant	ologiques	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³ inhalable fraction	France	ŇGV	Aluminum: 50 µg/g Creatinine urine (for long-term exposures: at the end of the shift after
Zinc /aleurs limites bi iste source (s): Composant	ologiques	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³ inhalable fraction	France	ŇGV	Aluminum: 50 μg/g Creatinine urine (for long-term exposures: at
Zinc /aleurs limites bi .iste source (s): Composant Aluminium (métal)	ologiques	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³ inhalable fraction	France	ŇGV	Aluminum: 50 µg/g Creatinine urine (for long-term exposures: at the end of the shift after
Zinc /aleurs limites bi .iste source (s): Composant	ologiques Union européenne	TWA: 1.5 mg/m³ respirable dust TWA: 0.1 mg/m³ respirable fraction TWA: 2 mg/m³ inhalable fraction		NGV Espagne	Aluminum: 50 µg/g Creatinine urine (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts)

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Zinc 7440-66-6 (1.0)			DNEL = 83mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Zinc 7440-66-6 (1.0)				DNEL = 5mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Aluminium (métal) 7429-90-5 (3.0)				PNEC = 20mg/L	
Zinc 7440-66-6 (1.0)	PNEC = 20.6µg/L	PNEC = 235.6mg/kg sediment dw		PNEC = 100µg/L	PNEC = 106.8mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Zinc	PNEC = 6.1µg/L	PNEC = 121mg/kg			
7440-66-6 (1.0)		sediment dw			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (La norme

européenne - EN 166)

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les	-	EN 374	(exigence minimale)
	recommandations			
	du fabricant			

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues.

corps

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

À grande échelle / utilisation

d'urgence

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Solide

Solide

Solide

Méthode - Aucune information disponible

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Argent Odeur Inodore

Aucune donnée disponible Seuil olfactif Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Point de ramollissement Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible

Inflammabilité (Liquide) Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Point d'éclair

Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition Aucune donnée disponible

рΗ

Sans objet Viscosité Sans objet

Insoluble dans l'eau Hvdrosolubilité

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité / Densité Aucune donnée disponible Densité apparente Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Sans objet

Caractéristiques des particules Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Formule moléculaire Mg:Al:Zn; 96:3:1 wt% Taux d'évaporation Sans objet - Solide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Oui

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses

Aucune information disponible.

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

Produits incompatibles. Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumes of aluminum or aluminum oxide. Zinc oxide. Oxydes de magnésium.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Aucune donnée disponible Oral(e) Cutané(e) Aucune donnée disponible Inhalation Aucune donnée disponible

Données toxicologiques pour les composants

Composant	Composant DL50 oral		LC50 (CL50) par inhalation		
Magnésium	LD50 = 230 mg/kg (Rat)	-	-		
Aluminium (métal)	-	-	LC50 > 0.888 mg/L (Rat) 4 h		
Zinc	LD50 = 630 mg/kg (Rat)	-	-		

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Aucune donnée disponible

- c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible Peau Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction; Aucune donnée disponible

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles - exposition

unique;

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles — exposition

répétée;

Organes cibles Aucune information disponible.

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

j) danger par aspiration; Sans objet

Solide

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance:. Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Zinc	LC50: = 0.41 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 0.59 mg/L, 96h semi-static (Oncorhynchus mykiss) LC50: 2.16 - 3.05 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: 0.211 - 0.269 mg/L, 96h semi-static (Pimephales promelas) LC50: = 2.66 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: = 30 mg/L, 96h (Cyprinus carpio) LC50: = 0.45 mg/L, 96h semi-static (Cyprinus carpio) LC50: = 7.8 mg/L, 96h static (Cyprinus carpio) LC50: = 0.24 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 3.5 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)	EC50: 0.139 - 0.908 mg/L, 48h Static (Daphnia magna)	EC50: 0.09 - 0.125 mg/L, 72h static (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 0.11 - 0.271 mg/L, 96h static (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit contient des métaux lourds. Éviter tout rejet dans l'environnement. Un

prétraitement spécifique est nécessaire Insoluble dans l'eau, peuvent persister. **Persistance**

Dégradabilité Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou Dégradation dans l'usine de non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées. traitement des eaux usées

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il est possible que la substance soit sujette à bioaccumulation; Ce produit présente un potentiel élevé de bioconcentration

12.4. Mobilité dans le sol

Improbable tout déversement de pénétrer dans le sol Mobilité peu probable dans l'environnement du fait de sa faible solubilité dans l'eau.

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

12.5. Résultats des évaluations PBT Conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH, les substances inorganiques ne et vPvB nécessitent aucune évaluation.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les

récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources

d'ignition.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales. Eviter tout contact

avec l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

IATA

Non réglementé

14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport 14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés

I'OMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Magnésium	7439-95-4	231-104-6	ı	1	X	X	KE-22673	Χ	-
Aluminium (métal)	7429-90-5	231-072-3	-	-	X	X	KE-00881	X	-
Zinc	7440-66-6	231-175-3	-	-	X	X	KE-35518	Χ	-

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Magnésium	7439-95-4	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Х	Х
Aluminium (métal)	7429-90-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	Х
Zinc	7440-66-6	Х	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Magnésium	7439-95-4	-	ı	-
Aluminium (métal)	7429-90-5	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
Zinc	7440-66-6	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Magnésium	7439-95-4	Sans objet	Sans objet
Aluminium (métal)	7429-90-5	Sans objet	Sans objet
Zinc	7440-66-6	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)? Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Réglementations nationales

Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = non dangereux pour les eaux (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Magnésium	nwg	
Aluminium (métal)	nwg	
Zinc	nwg	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)		
Aluminium (métal)	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 32		
	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 16,RG 16bis		
Zinc	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 61		

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Zinc	Substances interdites et	
7440-66-6 (1.0)	réglementées	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

Magnesium Aluminum Zinc plate, alloy AZ31B

Date de révision 20-févr.-2024

canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable **RPE** - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50% POW - Coefficient de partage octanol: eau vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air **Transport Association**

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Département sécurité du produit. Préparée par

Date de révision 20-févr.-2024

Sommaire de la révision Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité